



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culte musulman

Question au Gouvernement n° 65

Texte de la question

ISLAM

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, pour le groupe UMP.

M. Jacques Myard. Monsieur le Premier ministre, la question que je m'appête à poser au ministre de l'intérieur concerne tous les Français et, bien sûr, le Gouvernement.

Monsieur le ministre de l'intérieur, l'islam est aujourd'hui la deuxième religion de France. Selon certaines statistiques, il y aurait entre quatre et cinq millions de musulmans en France. C'est le résultat de l'immigration de ces quarantes dernières années, et même au-delà.

Nos concitoyens s'interrogent cependant sur la place de l'islam dans notre société et notre république, et leurs interrogations sont légitimes. Ils constatent malheureusement, en effet, que, trop souvent, un phénomène d'intégrisme prend le pas sur les forces de la tolérance dans cette religion.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Faux !

M. Maxime Gremetz. Et Mgr Lefebvre ?

M. Jacques Myard. Ils se demandent si cette religion est compatible avec le principe de laïcité qui gouverne notre république. Ils se demandent si des puissances étrangères ne manipulent pas parfois certains groupes de fidèles.

Vous venez de prendre un certain nombre d'initiatives pour tenter d'organiser ces fidèles en France. Quels principes guident votre action et celle du Gouvernement ? Quel objectif poursuivez-vous ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. C'est exact, monsieur le député, l'islam est la deuxième religion de France, et il n'est guère d'enjeu plus important que réfléchir et travailler sur l'intégration de la communauté musulmane de France et sur sa place dans la République.

Comme mes prédécesseurs à ce poste, j'essaie de donner à l'islam une représentation nationale qui lui permette de s'exprimer et de trouver sa place à la table de la République, mais il doit s'agir d'un islam de France et non un islam en France, (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Comment y arriver ? La communauté musulmane de France doit pouvoir désigner librement ses représentants, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu remettre en cause le principe de l'élection auquel ont droit nos compatriotes musulmans comme tous les autres, mais elle doit aussi être représentée dans sa diversité. Il faut que tous y participent, et je pense notamment aux femmes musulmanes qui doivent trouver toute leur place

dans l'organisation du culte musulman. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Pour les catholiques aussi, cela n'a pas été facile !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Pour cela, chacun conviendra que l'élection ne peut pas suffire. C'est pourquoi je suis revenu sur ce qui avait été promis : l'élection à 100 % ne permettait pas la représentation de la diversité de la communauté musulmane de France.

M. Yves Fromion. C'est vrai !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Troisième principe, aucune puissance étrangère, fût-elle amie de la France, ne doit s'occuper de l'organisation de la communauté musulmane de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) C'est déjà assez compliqué pour qu'on laisse la République s'en occuper.

Dernier point : la laïcité. C'est une question très importante. Sans doute est-ce un sujet de débat et je souhaiterais que nous l'ayons plus fortement.

La laïcité, de notre point de vue, ce n'est pas la négation du fait religieux, c'est la reconnaissance pour chacun de nos compatriotes de vivre sa foi et de la transmettre à ses enfants dans des conditions d'égalité parfaite entre toute les religions de nos compatriotes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 65

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 octobre 2002